



Medecin traitant medecin du travail

Par **sabrina94270**, le **30/10/2011** à **21:58**

Bonjour,

suite a un AT mon medecin traitant demande le reclassement j ai vue le medecin du travail pour la pré reprise elle demande l aménagement theurapeutique je dois la revoir le 3 novembre a t elle le droit de pas prendre en compte la decision de mon medecin traitant cordialement

Par **DSO**, le **31/10/2011** à **08:24**

Bonjour Sabrina,

Oui, c'est le médecin du travail qui est seul compétent.

Cdt,
DSO

Par **sabrina94270**, le **31/10/2011** à **09:42**

Bonjour,

je vous remercie pour votre réponse. J aurai encore une petite question je suis en consolidation aujourd'hui mon medecin ma fait un arret de travail ne pouvant toujours pas

reprendre le travail. je dois demander une attestation de salaire a mon patron mais quel date a quel date sachant que j etis en accident du travail du 05/12/2010 et la consolidation est aujourd'hui le 31/10/2011.
cordialement

Par **pat76**, le **02/11/2011** à **16:27**

Bonjour

Vous avez été consolidé par la CPAM suite à une décision du médecin conseil?

Vous avez été classé en invalidité et avez un document de la CPAM l'attestant?

Par **sabrina94270**, le **02/11/2011** à **17:57**

oui j ai été consolider par le medecin conseil de la secu. je n ai pas encore reçu l'invalidité

Par **pat76**, le **02/11/2011** à **18:23**

rebonjour

Donc, pour l'instant vous restez en arrêt.

Quand vous recevrez l'attestation de la CPAM vous déclarant en invalidité, vous en enverrez aussitôt une copie à votre employeur en lui demandant de vous prendre un rendez vous au plus vite à la médecine du travail pour une visite de reprise.

Vous revoyez le médecin du travail demain, mais comme vous êtes en arrêt, il pourra préconiser des recommandations que votre employeur sera obligé d'appliquer. un mi-temps thérapeutique par exemple.

Mais, le plus important sera quand vous recevrez l'attestation de mise en invalidité, votre employeur sera obligé de vous envoyer à la médecine du travail si vous lui demandez.

Vous enverrez à votre employeur, une copie de l'attestation de la CPAM et votre demande de visite à la médecine du travail, par lettre recommandée avec avis de réception.

Vous en garderez une copie.

Pour le moment, vous allez demain voir le médecin du travail et vous reviendrez sur le forum nous faire connaître sa décision.

Par **sabrina94270**, le **02/11/2011** à **20:33**

Bonsoir,

merci pour votre reponse
a quoi sert la feuille d invaliditer????

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **13:27**

Bonjour

Cela justifiera pour commencer le versement d'une pension selon le taux qui vous aura été accordé, ensuite en envoyant une copie de l'attestation de classement en invalidité à votre employeur, celui-ci sera obligatoirement informé de votre situation. Il devra donc impérativement vous prendre un rendez-vous à la médecine du travail pour une visite médicale de reprise.

Visite que vous solliciterez dans votre courrier auquel vous aurez joint la copie de l'attestation de classement en invalidité.

Par **sabrina94270**, le **03/11/2011** à **17:29**

Bonsoir,

Alors je viens vous faire part aujourd'hui j'ai eu rendez-vous avec le médecin du travail, ça c'est plutôt mal passé alors en arrivant je vois la secrétaire du médecin qui me dit c'est pour une reprise je lui dis oui elle note mon nom prénom âge et métier elle me dit d'attendre dans la salle d'attente. Le médecin du travail arrive elle prend le papier sur le bureau de la secrétaire et elle me dit bon c'est pour une reprise je lui dis oui. Déjà elle avait même pas mon dossier sous les yeux bizarre de là je lui demande quel est la décision de mon patron pour l'aménagement thérapeutique de là elle me dit que c'est à moi de faire la demande à mon médecin traitant je lui explique que mon médecin traitant a demandé le reclassement elle a rien voulu savoir bref elle me fait voir un papier qu'elle devait renvoyer à la secu elle me dit ben ça m'est revenu normal elle a même pas écrit l'adresse de creteil mais l'adresse de cachan non mais franchement c'est inadmissible que un médecin du travail n'est même pas l'adresse de la secu hallucinant. Bref de là vu que je suis en arrêt elle a écrit que c'était une reprise qu'est-ce que je peux faire parce que au jour d'aujourd'hui je ne connais pas la décision de mon patron
cordialement

Par **pat76**, le **03/11/2011** à **18:18**

Rebonjour

C'est une visite de pré-reprise, donc le médecin du travail n'a rien décidé. Tant que vous êtes en arrêt maladie, le médecin du travail ne peut pas effectuer de visite de reprise et décider si vous êtes apte ou inapte à reprendre votre poste ou s'il doit y avoir un aménagement avec un mi-temps thérapeutique.

Quand se termine votre arrêt de travail?

Par **sabrina94270**, le **03/11/2011** à **18:25**

j ai été consolidé le 31 10 2011 et le je suis en arret jusqu au 30 11 2011

Par **sabrina94270**, le **03/11/2011** à **19:19**

mais le medecin du travail veux que mon medecin traitant face la demande de mi temps therapeutique mais mon medecin traitant ma fais une lettre pour un reclassement vu les resultat de mes resultats medicaux

Par **pat76**, le **04/11/2011** à **10:45**

Bonjour Sabrina

Vous allez voir votre médecin traitant et vous expliquez que vous souhaitez reprendre votre travail mais progressivement et que pour cela vous avez besoin d'un mi-temps thérapeutique et qu'un certificat médical rédigé par lui allant dans ce sens vous serait bénéfique.

En ce qui concerne la visite de reprise, votre arrêt se terminant le 30 novembre 2001, vous enverrez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur afin qu'il vous prenne un rendez-vous à la médecine du travail pour le 1er décembre 2011, afin que le médecin du travail vous donne son accord pour une reprise.

Vous ne devrez plus être en arrêt maladie pour cette visite de reprise.

Vous garderez une copie de la lettre que vous enverrez à votre employeur.

Par **sabrina94270**, le **09/11/2011** à **12:03**

bonjour,
peut il avoir rechute ou aggravation si on a pas repris son emploi si on st en arret maladie apres la consolidation
cordialement

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **15:51**

Bonjour

Vous avez vu le médecin du travail depuis votre consolidation?

Par **sabrina94270**, le **09/11/2011** à **16:39**

bonjour

oui je l ai vu le medecin du travail depuis la consolidation

Par **pat76**, le **09/11/2011** à **17:52**

Rebonjour

Et qu'a-t-il indiqué sur le certificat médical?

Apte ou inapte à votre poste? A quelle date avez-vous vu le médecin du travail?

C'était pour une visite médicale de reprise ou pour une visite de pré-reprise?

Par **sabrina94270**, le **09/11/2011** à **20:18**

bonsoir,

ben je ne sais pas ce qu le medcin du travail a inscrit sur la feuille puisque j etais en consolidation le 31/11/2011 et quand je suis aller la voir le 3/11/2011 j etais en arret maladie donc je ne peux pas vous dire ce que le medein a inscrit